

COMMUNE DE MANZAT

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)



Adresse : 13 rue Victor Mazuel
Téléphone : 04 73 86 60 23
Fax : 04 73 86 59 25
Mail : mairiemanzat@wanadoo.fr

TEXTES DE LOIS

Article L.125-2 du code de l'environnement.

Décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit de l'information sur les risques majeurs, modifié par les décrets n° 91-461 du 14 mai 1991, n° 95-1089 du 5 octobre 1995 et n° 2547 du 16 juin 2000.

Loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages.

Décret n° 94-614 du 13 juillet 1994 relatif aux prescriptions permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de campings ou de stationnements de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible.

Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain.

Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 159.

Arrêté du 27 mai 2003 (NOR : DEPV0320164A) relatif à l'affichage des consignes de sécurité devant être portées à la connaissance du public. Arrêté qui abroge l'arrêté du 28 août 1992.

Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

Décret n° 2004-554 du 9 juin 2004 relatif à la prévention du risque d'effondrement de cavités souterraines et de marnières et modifiant le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs.

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques.

Circulaire du 20 juin 2005 relative à l'exercice du droit à l'information sur les risques naturels.

FEUX DE FORET

Aucun document existant n'identifie précisément les zones à risque. Par conséquent, l'ensemble de la commune est concerné par l'aléa feux de forêt, ce dernier ne sera donc pas cartographié.

L'intensité d'aléa feux de forêt, sur la commune de Manzat, est très faible.

SEISME

D'après le décret du 14 mai 1991, la commune de Manzat se situe dans une zone de sismicité 1a d'intensité très faible (secousse légèrement ressentie).

L'ensemble de la commune est concerné par l'aléa séisme, ce dernier ne sera donc pas cartographié.

Historique des principaux évènements

Séismes connus ayant affecté la commune :

Date	Localisation épicentrale	Intensité macroseismique
7 Novembre 1982	St-Eloy-les-Mines	4
24 Octobre 1981	Pessat-Villeneuve	3
25 Mars 1957	Randan	3

source : www.sisfrance.net

Descriptif succinct des degrés de l'échelle d'intensité M.S.K. 1964 :

1. secousse non ressentie, mais enregistrée par les instruments (valeur non utilisée),
2. secousse partiellement ressentie, notamment par des personnes au repos et aux étages,
3. secousse faiblement ressentie, balancement des objets suspendus,
4. secousse largement ressentie dans et hors les habitations, tremblement des objets,
5. secousse forte, réveil des dormeurs, chutes d'objets, parfois légères fissures dans les plâtres,
6. dommages légers, parfois fissures dans les murs, frayeur de nombreuses personnes,
7. dommages prononcés, larges lézardes dans les murs de nombreuses habitations, chutes de cheminées,
8. dégâts massifs, les habitations les plus vulnérables sont détruites, presque toutes subissent des dégâts importants,
9. destructions de nombreuses constructions, quelquefois de bonne qualité, chutes de monuments et de colonnes,

10. destruction générale des constructions, même les moins vulnérables (non parasismiques),
11. catastrophe, toutes les constructions sont détruites (ponts, barrages, canalisations enterrées...),
12. changement de paysage, énormes crevasses dans le sol, vallées barrées, rivières déplacées.

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Il n'existe pas de sources spécifiques d'information pour le TMD (Transport de Matières Dangereuses) dans le département.

L'aléa TMD sur la commune de Manzat concerne principalement le fret ferroviaire et les canalisations de gaz à haute pression.

Le tracé des conduites de gaz à haute pression n'a pas pu être cartographié pour des raisons de sécurité.

L'intensité d'aléa TMD, sur la commune de Manzat, est faible.

Manzat, le 06 juin 2007.